

abandonner ce service, mais à soutenir le plus efficace des systèmes de transport, car je suis convaincu que nous pouvons le faire dans ce cas.

[Français]

M. Gauthier: Monsieur le président, je désire dire quelques mots sur cette résolution. Comme les autres députés, nous sommes très heureux de la mesure que le gouvernement présente actuellement à la Chambre et qui se lit comme il suit:

Qu'il est opportun de présenter une mesure autorisant les Chemins de fer Nationaux du Canada à faire, au cours de l'année civile 1968, des dépenses d'établissement comprenant des placements dans les valeurs des compagnies affiliées et ne dépassant pas, dans l'ensemble, \$264,400,000, et à faire, au cours des six premiers mois de l'année civile 1969, des dépenses d'établissement ne dépassant pas, dans l'ensemble, \$75,000,000 en vue d'acquitter des obligations contractées avant le 1^{er} janvier 1969, et à conclure, avant le 1^{er} juillet 1969, des contrats pour matériel, additions et transformations nécessitant, après l'année civile 1968, des paiements ne dépassant pas \$90,000,000, et à emprunter de Sa Majesté ou au moyen d'émissions de valeurs garanties par Sa Majesté, une somme ne dépassant pas \$75,000,000 destinée à être placée dans des valeurs d'Air Canada.

Monsieur le président, je veux profiter de l'occasion pour demander au ministre s'il pourrait, lors de la présentation de cette mesure, nous indiquer quelles sont les différentes compagnies affiliées auxquelles on y fait allusion. De plus, nous aimerions connaître l'avoir nominal de chacune de ces compagnies et, en particulier, s'il y en a quelques-unes qui font du transport par camion.

Je crois que la plupart des citoyens de notre région, comme ceux de tout le Canada d'ailleurs, seraient énormément intéressés à connaître ces détails, afin de pouvoir juger davantage de l'importance de ces compagnies et surtout des services qu'elles peuvent assurer à travers tout le Canada, sans faire de discrimination à l'égard de certaines régions.

Lorsque je lis les sommes d'argent qui sont mentionnées dans cette résolution, et je cite: ...comprenant des placements... ne dépassant pas, dans l'ensemble, \$264,400,000...

je pense évidemment à ma région, celle du Lac Saint-Jean, qu'on appelle la région du Saguenay-Lac Saint-Jean et où, d'après l'opinion générale de la population, nous ne sommes certainement pas favorisés dans le domaine des transports, étant donné que la compagnie des chemins de fer Nationaux ne fait certes pas tout ce qu'elle peut pour assurer un service convenable.

Nous comptons bien tenter, lors de la présentation de cette mesure, d'expliquer au ministre les besoins de la région du Sague-

nay-Lac Saint-Jean, car nous constatons que ce sont les chemins de fer qui ont permis à notre région de se développer. Mais si la présente situation se continue, je crois que les chemins de fer seront également responsables de la régression de notre région. En effet, d'année en année, on supprime les services. L'an dernier, par exemple, on a supprimé le service postal par chemin de fer pour y substituer la livraison par camions. Je ne vois pas du tout l'avantage de cette mesure, ni l'économie qu'elle peut représenter, car il en coûte beaucoup plus cher pour livrer la poste par camions que par chemin de fer.

Je crois qu'on s'est ainsi appliqué à supprimer tous les revenus possibles des chemins de fer de notre région pour en arriver à supprimer le service des messageries et l'on parle aujourd'hui de supprimer même les trains de voyageurs.

On a même supprimé des services de transport de marchandises pour les remplacer par un seul train. Je n'y vois pas d'inconvénient, puisqu'il y a certainement économie, mais je suis d'avis, monsieur le président, que tout en considérant l'aspect économique, il faut aussi considérer l'aspect du service. Au fait, les chemins de fer sont avant tout un service qui doit s'administrer le plus économiquement possible, mais il faut d'abord, dans nos régions, prendre en considération le service qu'ils assurent à la population.

J'appelle ici plus particulièrement l'attention du ministre sur notre région, parce qu'on nous dit que l'an prochain même le train des voyageurs qui relie Chambord à Dolbeau sera peut-être supprimé.

Je crois que si la compagnie des chemins de fer Nationaux agit ainsi, ce sera un recul de 30 ans pour notre population. On explique ce retrait par la régression de l'industrie des transports. Or, je ne suis pas prêt à admettre cela, monsieur le président, parce qu'il s'agit tout simplement d'un manque de bonne volonté et de réflexion qui peut aboutir à la suppression de ce train.

Je voyage sur ce train toutes les semaines. Quand on entend les critiques, monsieur le président, on se rend compte que la pénurie de voyageurs est souvent attribuable au mauvais service. Par exemple, il n'est pas rare d'entendre un voyageur qui arrive de Montréal et qui débarque à Dolbeau nous dire: J'ai pris le train une fois, mais je ne le reprendrai plus, parce que le service est trop mauvais, il nous faut plus de 14 heures pour venir de Montréal à Dolbeau. Je suis d'avis que si les dirigeants de la compagnie des chemins de fer Nationaux s'étaient appliqués à améliorer le service—je parle surtout du service ferroviaire—la population utiliserait le service des chemins de fer Nationaux beaucoup plus qu'elle ne le fait aujourd'hui.